

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Eysines/Le Haillan - Construction du 3ème Centre
Administratif et de Garages - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté Urbaine de Bordeaux du 21 novembre 2003 a approuvé l'action n°11 du plan collectif qui prévoit la création d'un 3^{ème} Centre de la Direction Opérationnelle de l'Environnement dans le secteur Ouest de l'agglomération.

Par délibération n° 2004/0458 du 25 juin 2004, ce même Conseil de Communauté a approuvé la création d'un 3^{ème} centre administratif et de garages (approbation de l'avant programme – décision d'étudier – autorisation d'acquisition des terrains par voie amiable) sur les communes d'Eysines et du Haillan. L'implantation de cet équipement a été prévue sur quatre sites situés en périphérie du carrefour de l'avenue Jean Mermoz et du chemin du Moulineau où notre établissement disposait de 20.000 m2 sur les 45.000 m2 nécessaires.

Par délibération n° 2006/0226 du 24 mars 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique qui a conduit à l'arrêté préfectoral en date du 19 février 2008 autorisant la procédure d'expropriation actuellement en phase d'achèvement sur les terrains restant à acquérir.

Les aménagements prévus se répartissent de la manière suivante :

Département Valorisation :

- Locaux administratifs et vestiaires :	1 873 m2
- Ateliers avec bureaux	726 m2
- Voiries et stationnement :	6 868 m2
- Espaces verts :	4 360 m2
Sous total :	13 827 m2

Département Collecte :

- Locaux administratifs et vestiaires :	2 230 m2
- Ateliers	800 m2
- Station de lavage	324 m2
- Station de carburants	350 m2
- Voiries et stationnement :	11 100 m2
- Espaces verts :	2 700 m2
Sous total :	17 504 m2

Locaux sociaux :

- Locaux	588m2
- Voiries et stationnement :	453 m2
- Espaces verts	2 273 m2
Sous total :	3 314 m2

Parking personnel :

- Parking :	5 400 m2
- Espaces verts :	4 075 m2
Sous total :	9 475 m2

Total des surfaces traitées : 44 120 m2

La Communauté Urbaine s'est engagée à réaliser ce projet sous le label H.Q.E. (Haute qualité Environnementale), de réaliser des bâtiments à basse consommation énergétique et de mettre en place une installation photovoltaïque et des équipements solaires pour la production de l'eau chaude sanitaire.

La maîtrise d'œuvre pour le présent marché a été confiée à la Direction des grands Travaux – Centre Architecture Espaces Publics et paysages - qui dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert a mis au point un dossier de consultation des entreprises regroupant les lots techniques en 7 macro lots ;

Lot A : Clos et couvert

Lot B : Second œuvre

Lot C : Fluides

Lot D : Equipement de cuisine

Lot E : Equipement station de carburant

Lot F : Equipement station de lavage

Lot G : V.R.D.

Le montant des travaux prévus en une seule tranche et pour une durée de 18 mois, est estimé à 16 000 000.00 € T.T.C.

Les marchés seront à prix forfaitaires et révisables.

Les documents de la consultation sont tenus à disposition des Conseillers communautaires, à la direction centrale des Achats et Marchés, au 6^o étage de l'immeuble « Le Guyenne », en application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code des Général des Collectivités Territoriales.

Ceci exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

Que le montant de l'estimation de l'ensemble des travaux pour la réalisation de cette opération justifie le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, pour l'attribution de 7 marchés séparés.

DECIDE

Article 1

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec les entreprises ou les groupements d'entreprises qui auront émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'entreprises ou de groupement d'entreprises, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence ou modifié, en application de l'article 59 du Code des marchés publics, soit par marchés négociés conformément aux dispositions de l'article 35-1-1^{er} alinéa dudit code,

Article 2

Les dépenses résultant de ces marchés seront imputées sur le budget annexe Déchets ménagers et assimilés - chapitre 23 – article 2313 – CRB O400 – programme OBBA, inscrit au PPI 2010/2014.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2010

M. DIDIER CAZABONNE